



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Fédération des Associations des Parents
d'élèves du canton de Fribourg
Madame Isabelle Colliard
Présidente
Rue Grand-Clos 10
1635 La Tour-de-Trême

Courriel : fapefribourg@gmail.com

Fribourg, le 16 juin 2020

Pétition contre l'achat obligatoire d'un ordinateur portable au collège, à l'école de culture générale et à l'école de commerce

Madame la Présidente,

Votre pétition sur le sujet mentionné en exergue, déposée en date du 17 mars 2020 auprès de la Chancellerie d'Etat et munie de 2458 signatures, a retenu la meilleure attention du Conseil d'Etat.

Ce dernier a déjà eu l'occasion d'aborder la thématique du BYOD / AVEC, notamment en répondant aux questions du député Guy-Noël Jelk (Question 2019-CE-197).

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a, par ailleurs, répondu aux questions des associations de parents d'élèves des écoles du S2 au sujet de ce projet. Nous portons à votre connaissance que l'Association des parents d'élèves alémaniques des collèges de la ville de Fribourg est favorable au projet BYOD / AVEC. Le comité de l'Association des parents d'élèves francophones du Collège St-Michel quant à lui soutient « l'utilisation accrue des moyens informatiques telle que prévue par le concept AVEC » à condition que la mise en œuvre du projet soit effectuée « dans de bonnes conditions avec l'appui des différents intervenants au projet et des infrastructures adaptées ».

A cela s'ajoute le fait que la crise liée au COVID-19 a contraint les écoles à mettre en place rapidement un enseignement à distance dès le 16 mars dernier. Cette transition a été facilitée par la mise en œuvre anticipée d'outils informatiques prévus pour la rentrée prochaine (Microsoft 365). Il reste encore à évaluer les effets de cette accélération de la numérisation dans l'éducation.

Une motion populaire demandant un moratoire de trois ans avant la généralisation de l'approche BYOD / AVEC dans les écoles du degré secondaire supérieur fribourgeois a été déposée le 28 février 2020 auprès du Grand Conseil, soit peu avant votre pétition. Le processus permettant au Grand Conseil de se prononcer à propos du moratoire prendra du temps, trop pour ne pas devoir reporter le projet d'une année. Comme annoncé le 4 mars 2020 par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la généralisation de cette approche n'aura donc pas lieu à la rentrée 2020/21. Des décisions liées à la situation sanitaire concernant le COVID-19 restent toutefois réservées.

Les demandes exprimées par votre pétition contre l'achat obligatoire d'un ordinateur portable au collège, à l'école de culture générale et à l'école de commerce sont similaires à celles contenues dans la motion susmentionnée. Le Conseil d'Etat n'entend par conséquent pas donner suite à votre pétition de façon isolée. Il y répondra par contre en adoptant la réponse à la motion précitée.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre, Présidente



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat